

Réunion de travail – le 26 mai 2017 – 16 h.

Objet : Pâturages des Escoyères

Présents : Mme Maëlys GIVARC'H, Titulaire du bail de location du pâturage et Olivier RAGUIN.

Membres de l'AFP : Marc BLANC, Christian BLANC et Pierre BLANC. Excusé : Philippe CHABRAND.

ONF : Daniel BRUNET ; Secrétaire : Marie-Paule PRAT.

Cette réunion de mise au point au sujet du pâturage des Escoyères fait suite à un mail d'habitants des Escoyères (Mrs BLANC et GRAILLE) qui se « plaignent » que le village des Escoyères n'est pas suffisamment pâturé et ils craignent un incendie notamment. Cela concerne le nombre de bêtes et la durée du pâturage.

Mme GUIVARC'H a sa petite exploitation d'ovins dans les Alpes de Haute Provence. Pour le moment son troupeau est petit (une trentaine en 2016 et le double cette année 2017). Pour le moment elle ne peut pas en accueillir plus, dans l'attente des financements pour la construction d'un bâtiment. A terme elle en prévoit une bonne centaine.

Remarque de Daniel BRUNET pour l'ONF : Ce qui lui importe c'est la partie en forêt communale soumise au régime forestier. Or dans ce secteur il y a essentiellement des pins, avec peu d'herbe en sous-bois : donc pas de pâturage concerné, compte tenu du peuplement et de l'exposition très sèche. S'il n'y a pas d'orage en été, tout est grillé fin août et l'herbe ne repousse pas. > Mieux vaut faire un bon pâturage au printemps.

Mme GUIVARC'H loue à l'AFP 38 ha. Dedans, cela comprend également Serre-Pinoux où les bêtes ne peuvent pas aller (passerelle inutilisable) et ce secteur est en train de se refermer (buissons, broussailles et boisement). > secteur qu'il faudrait débroussailler à la machine pour rendre les prés utilisables et rouvrir le milieu.

L'an passé elle convient que son troupeau était réduit. De plus elle n'avait pas de véhicule pour les transporter. Elle est venue vers le 15 mai jusqu'au 14 juillet, avec ce petit troupeau, puis plus : à l'automne, trop sec.... > Et effectivement les prés ont été beaucoup moins pâturés qu'avant – Mr GARNIER montait printemps et automne avec plus de 250 bêtes (plutôt autour de 350).

Elle garde en parc : filets à déplacer régulièrement mais cela permet de respecter les lieux : murets en pierres sèches, canaux, etc...

Cette année, elle a 60 ovins (double le nombre) et elle a prévu de venir à partir du 28 mai, jusqu'aux environs du 14 juillet. > Revoir les dates dans le bail pour avancer les dates : actuellement les dates portées sont du 15 mai au 30 juin. Certaines années cela serait possible à partir du 15 avril par exemple (pas trop tôt car si l'herbe est pâturée trop petite elle s'épuise et épuise la terre).

Dans le bail il est aussi indiqué : 100 moutons (avec plus ou moins 5 % soit entre 95 et 105). Ce quota est un maximum mais aussi un minimum (non atteint).

En ce qui concerne les propriétaires, Mr RAGUIN précise plusieurs points :

- Ils ne seraient pas assez informés (???) sur la création de l'AFP et sa gestion des terrains. > Or tous les propriétaires ont reçu tous les courriers sur ce sujet et les convocations aux assemblées constitutives et générales.
- Ne connaissent pas le périmètre du pâturage prévu : parcelles dans l'AFP. Les moutons ne viennent pas autour des maisons pour le pâturage et chaque propriétaire reste responsable de l'entretien des abords des maisons (fauchage de l'herbe, nettoyage, débroussaillage).

En parallèle, la discussion porte sur la mise en place de moyens de lutte contre les incendies (citerne DFCL...). Problème récurrent depuis de nombreuses années mais difficile à solutionner en raison du classement des risques établi par la Préfecture. > affaire à suivre.

En conclusion il est prévu :

- Demande à Mme GUIVARC'H la possibilité de monter avec plus de bêtes (en prendre « en pension » ??? si possible.
- La rédaction d'un nouveau bail pour cette année 2017 avec une réunion de bilan à l'automne.
- Relancer la mise en place d'une citerne DFCI contre l'incendie.... Au niveau de la mairie.
- Soumettre au conseil syndical :
 - o La possibilité d'avancer les dates de pâturage (15 avril au 15 juin par exemple au lieu de 15 mai/30 Juin + 1^{er} octobre/20 Novembre) A l'automne le pâturage reste aléatoire et fonction des étés plus ou moins humides....
 - o Recontacter les propriétaires du secteur pour mise au point (nettoyage dans le village, gestion AFP).

Fait à ARVIEUX, le 29 mai 2017.

